

Jean-Pierre Sueur :

« Avancer vite, mais par la négociation »

Carrières et collectivités : êtes-vous satisfait du rapport que vous a remis Jacques Rigaudiat ?

Jean-Pierre Sueur : ce rapport a le grand mérite de poser très clairement les problèmes que connaît aujourd'hui la fonction publique territoriale, de proposer des solutions à une série de dysfonctionnements qui doivent être surmontés et, enfin, de préconiser des perspectives à moyen terme de réforme d'ensemble. Je considère donc qu'il constitue un document très positif pour avancer dans la modernisation de la fonction publique territoriale.

Le diagnostic de M. Rigaudiat est assez sévère sur les modalités de recrutement et sur le fonctionnement du CNFPT. Partagez-vous son analyse ?

Chacun sait qu'il y a de réels dysfonctionnements dans les procédures de recrutement et dans l'articulation entre le recrutement et la formation. Ce rapport n'aurait pas été objectif s'il avait cherché à masquer la réalité. Je pense qu'il est positif de procéder à une analyse lucide, qui rejoint celle de nombreux élus et représentants des personnels que j'ai pu rencontrer. J'ajoute que le rapport n'en reste pas au constat. Il suggère des solutions. Celles-ci devront être approfondies avec tous les partenaires concernés. En effet, ce rapport n'est pas à prendre ou à laisser. Il ouvre une période qui sera celle de la modernisation négociée.

Pourquoi ne pas avoir engagé ces réformes nécessaires plus tôt ?

Lorsque j'ai pris mes fonctions au secrétariat d'Etat aux Collectivités locales, mon objectif était double : premièrement achever la construction statutaire ; deuxièmement engager le chantier de la modernisation. Il est clair qu'il n'aurait pas été crédible d'ouvrir le chantier de la modernisation avant d'avoir publié des statuts prévus par la loi de 1984 et attendus depuis longtemps par les personnels. C'est pourquoi, nous avons tenu à accélérer la sortie des textes statutaires et indemnitaires. Près d'une centaine de textes sont sortis au cours des derniers mois. La presque totalité des fonctionnaires territoriaux bénéficie aujourd'hui d'un statut. Maintenant, la voie est ouverte pour la seconde étape, celle de la modernisation, préparée depuis un an, puisque M. Rigaudiat a largement consulté

l'ensemble des partenaires et que j'ai moi-même eu l'occasion d'approfondir l'ensemble de ces questions.

Sur la base de ce rapport, quelles sont vos intentions ?

Mon intention est d'avancer vite, mais d'avancer par la négociation. En tout premier lieu, le rapport sera présenté, comme c'est naturel, au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, le 21 octobre prochain. En second lieu, je compte réunir trois tables rondes associant l'ensemble des partenaires sur un calendrier précis. La première réunion aura lieu le jeudi 29 octobre sur le thème : quel CNFPT pour quelle formation ? La deuxième, le jeudi 12 novembre, traitera de la gestion de la fonction publique territoriale et des questions de carrières. Le 24 novembre, nous parlerons du rôle des organisations syndicales. Je précise que je suis prêt à organiser d'autres réunions si les partenaires le demandent.

A l'issue de ces tables rondes, j'établirai une synthèse et je ferai connaître la position du gouvernement et les options qu'il entend retenir et qui devront se traduire par des décisions concrètes.

A la fin de ces tables rondes, on ne sera plus très loin de la fin de la dernière session parlementaire avant les législatives.

C'est tout à fait exact. Mais la première table ronde, sur la formation, a lieu dès le 29 octobre. Jusqu'à présent, nous n'avons pas perdu de temps puisque le rapport est publié, et je compte continuer à travailler à un rythme soutenu.

Ne craignez-vous pas que la proposition de créer un employeur collectif, par le biais des centres de gestion, soit considérée par les élus comme attentant à leurs pouvoirs ?

Ce sont des propositions qui sont faites pour être étudiées, approfondies, soumises à critiques et à contre-propositions. M. Rigaudiat montre bien les inconvénients structurels de la situation dans laquelle nous sommes. Mais j'exclus toute interprétation qui consisterait à réduire les prérogatives des élus. Il est clair que le rapport de M. Rigaudiat propose que les élus exercent leurs prérogatives et leurs responsabilités d'une nouvelle manière. Il ne propose pas de les réduire. ■